

# MOTION

**Auteur** PLR, par Xavier Mottet  
**Objet** Plus de mobilité moins de bureaucratie  
**Date** 11.06.2019  
**Numéro** 5.0435

---

La loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Sept ans après sa mise en place, force est de constater qu'elle n'a pas joué un rôle de facilitateur dans le développement des sentiers VTT. Pire, elle a freiné, voire découragé bon nombre de stations et de communes devant les obstacles bureaucratiques dressés devant elles pour l'homologation d'un nouveau sentier utile par exemple à la pratique du vélo.

L'économie touristique du Valais s'est basée et consolidée depuis de nombreuses décennies grâce à sa période hivernale notamment avec le développement des domaines skiables dans les stations de notre canton. Celles-ci doivent évidemment poursuivre leur attractivité hivernale, mais il est également nécessaire qu'elles développent un tourisme quatre saisons en améliorant l'attractivité de ses itinéraires de mobilités de loisirs comme les chemins pédestres, les pistes cyclables et les sentiers VTT.

## **Conclusion**

Par cette motion, nous demandons au conseil d'État une révision totale de la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs afin de faciliter la création de sentier pédestres et cyclables dans nos magnifiques montagnes. Cette révision aura pour but de simplifier et de diminuer la bureaucratie permettant la réalisation de nouveaux sentiers. Ainsi, elle permettra à nos stations de se diversifier tout au long de l'année en développant un tourisme harmonieux tourné vers les 4 saisons et de renforcer notre compétitivité